



Assemblée générale

Distr. limitée
2 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 36 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Azerbaïdjan : amendement au projet de résolution A/53/L.60

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Remplacer le paragraphe 12 par le texte suivant :

«Appuie pleinement l'action menée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe pour parvenir à un règlement pacifique du conflit qui sévit en Azerbaïdjan dans la région du Haut-Karabakh et aux alentours, et se félicite que l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe collaborent dans ce domaine;».
